

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Opéra de Limoges

Séance du 26 mai 2026

> Présents

- Ville de Limoges : M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, Vice-Président ; M. Vincent JALBY ; Mme Bouchra DAHMANI ; Mme Claire CALAND ; M. Gilbert BERNARD
- Région Nouvelle-Aquitaine : M. Thibault BERGERON
- DRAC Nouvelle-Aquitaine : Mme Marianne VALKENBURG

> Absents excusés : M. Guillaume GUERIN, Président

> Assistent à la séance

- Région Nouvelle-Aquitaine : Mme Marion CIBER
- Ville de Limoges : Mme Lydie KUHNER
- Opéra de Limoges : M. Alain MERCIER, Directeur général ; M. Nicolas FAYE, Directeur général adjoint ; Mme Françoise TRAPINAUD Directrice administrative

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE préside la séance

DELIBERATION N°2026.29

Convention de partenariat entre l'Université de Limoges et l'Opéra de Limoges

L'Université de Limoges et l'Opéra de Limoges souhaitent engager et structurer une collaboration ambitieuse, durable et opérationnelle au service des étudiants, de la création artistique, de la médiation culturelle et des enjeux de société.

Ce partenariat s'inscrit dans une dynamique pluriannuelle (de 2026 à 2029), fondée sur des valeurs partagées d'ouverture, de transmission, d'innovation, de bien-être étudiant et d'engagement citoyen. Il a pour objectif de renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et une institution culturelle majeure du territoire, en développant des coopérations concrètes et pérennes.

La collaboration entre les deux établissements se traduit notamment par la mise en place d'une soirée étudiante annuelle à l'Opéra de Limoges, le développement de tarifs préférentiels à destination des étudiants, l'ouverture de certains espaces de l'Opéra à des usages étudiants, ainsi que la mise en œuvre d'actions culturelles et sociétales conjointes. Elle prévoit également une coopération en matière de recherche et d'évaluation portant sur les pratiques culturelles et les enjeux liés au spectacle vivant.

Ce partenariat contribue ainsi à faciliter l'accès des étudiants à la culture, à enrichir leurs parcours de formation, à soutenir l'innovation pédagogique et à renforcer l'attractivité du territoire. Il participe également au rayonnement de l'Université et de l'Opéra de Limoges, en affirmant leur rôle d'acteurs engagés au service de la jeunesse, de la création et de la vie culturelle.

Je vous propose d'autoriser le Président de la régie personnalisée, ou à défaut le Vice-Président et le Directeur général, à signer la convention de partenariat avec l'Université de Limoges, ainsi que l'ensemble des documents et avenants nécessaires à sa mise en œuvre.

ADOpte A L'UNANIMITE

